



APPEL À PROJETS Maison du barrage



La Ville de Parmain est propriétaire depuis le 18 avril 2024 de la parcelle AB 228 d'une superficie de 3147 m² située en zone PPRI. Maison dite la « maison du barrage ».

L'ambition de la ville est d'**accueillir une offre axée sur l'authenticité, le rapport humain et les hommes** qui font vivre le territoire, des activités ludiques et attractives, permettant de transmettre notre histoire et nos savoirs et une offre en rapport avec la nature, attentive à la protection de l'environnement.

Le projet proposé dans le cadre du présent appel aura vocation à s'inscrire dans l'esprit des valeurs attachées au développement global de la ville et devra **cohabiter avec l'environnement résidentiel existant**.

Les objectifs du projet :

- **Animer** le futur aménagement des berges de l'Oise,
- **Apporter de nouveaux services et loisirs** à la population locale.
- **Renforcer l'attractivité et la notoriété** de Parmain.
- **Favoriser le développement économique** du territoire tout en **préservant la quiétude du lieu**.
- **Assurer l'entretien du patrimoine**

Vous trouverez le cahier des charges complet en pièce jointe (Documents utiles).

Les visites (uniquement sur rendez-vous -> courriel maisondubarrage@ville-parmain.fr) **sont possibles à partir du 15 juin**.

Contact

maisondubarrage@ville-parmain.fr

Documents

[Projet aménagement bord de l'Oise - Maison du barrage](#)